



Nombre de membres : 26

Quorum : 13

Nombre de membres présents : 14

Votants : 18

DELIBERATION RECTIFICATIVE

N° DCA 2024/38-1

Thème : Affaires financières

Objet : Nouvelle convention FIPHFP pour 2025-2028

Le mercredi 4 décembre 2024 à 14h, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 4 octobre 2024, dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Pierre ALLARD ; M. Jacques BENN, suppléant de M. LOMBERTIE ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Philippe LACROIX ; M. Maurice LEBOUTET ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; Mme Annick MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; M. Jean-Claude THOMAS ; Mme Béatrice TRICARD ; Mme Bernadette TROUBAT.

EXCUSES

M. Philippe BARRY ; M. François BOISSERIE ; M. Jean-Marie BOST ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Samia RIFFAUD.

REPRESENTES

Mme Nadine BURGAUD	a donné pouvoir à	Mme Béatrice TRICARD
M. Ludovic GERAUDIE	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD
Mme Valérie LACORRE	a donné pouvoir à	M. Fabrice GERVILLE-REACHE
Mme Bernadette LACOTE	a donné pouvoir à	M. Jean-Claude THOMAS

La Présidente rappelle que :

En séance du 11 juillet 2024, les membres du Conseil d'administration ont approuvé la poursuite du conventionnement avec le FIPHFP et autorisé la Présidente à initier la négociation dans la perspective d'une 6^{ème} convention pour la période 2025-2028.

La Présidente expose que :

Après la présentation au Comité local d'engagement du 14 novembre 2024 du bilan de la 5^{ème} convention dont le taux de réalisation s'élève à 99 %, le CDG 87 a développé les possibilités d'objectifs chiffrés pour la prochaine convention.

Cette 6^{ème} convention, d'un **montant global de 277 900 €** prévoit les axes suivants :

Objectifs	Commentaires
Montants prévus : 277 900 €	L'enveloppe sollicitée sur cette future convention reste stable par rapport à la convention en cours.
Axe 1 : Communiquer sur le recrutement et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap	
Montants prévus : 24 000 €	Sur cette convention, le CDG 87 envisage 12 sessions d'information/sensibilisation en lien avec le handicap auprès des collectivités (les thèmes suivants : "RQTH et maintien en emploi "et "les opportunités du recours à l'apprentissage de travailleurs handicapés" sont d'ores et déjà envisagés). Pour cela, le CDG 87 compte s'appuyer sur son réseau des secrétaires généraux de mairie mais aussi sur son réseau des Assistants de Prévention. Le CDG 87 procède à la saisie de la quasi-totalité des demandes d'aides sur la plateforme du FIPHFP pour le compte des collectivités et établissements affiliés. Il est prévu d'accompagner 50 collectivités à la saisie des aides sur cette future convention.
Axe 2 : Favoriser l'employabilité et le recrutement pérenne de travailleurs handicapés dans la fonction publique	
Montants prévus : 25 000 €	Afin de favoriser l'employabilité, le CDG 87 a ciblé les métiers en tension dans la FPT et sur son territoire. Ainsi, le CDG 87 met l'accent sur la mise en œuvre de formations des futurs secrétaires généraux de mairie en lien avec divers partenaires (Cap Emploi, CNFPT, Université, ...). Sur cet axe, il est prévu d'accompagner 19 BOETH au retour ou à l'accès à l'emploi, dont 8 issus de la formation secrétaire de mairie proposée par le CDG 87. Les autres seront issus du vivier du CDG 87. Le CDG 87 prévoit la pérennisation de 4 BOETH.
Axe 3 : Favoriser le maintien dans l'emploi	
Montants prévus : 138 900 €	Le CDG 87 à prévu : - 18 accompagnement sociaux, - 45 aménagements de poste, - 33 accompagnements au maintien en emploi, où l'on constate une demande croissante ces dernières années.
Axe 4 : Favoriser le recrutement de nouveaux apprentis en situation de handicap dans la fonction publique	
Montants prévus : 90 000 €	Le CDG 87 envisage de renouveler sa collaboration avec l'organisme Osengo by Aformac, avec sur cette convention, une montée en compétence des apprentis afin d'en faire des candidats accomplis pour les postes de secrétaires généraux de mairie. L'objectif du CDG 87 sur cet axe, est l'entrée en apprentissage de 10 BOETH
Axe 5 : Action innovante	

La Présidente rappelle que :

Les conventions avec le FIPHFP ont aidé à renforcer le réseau des partenaires locaux et asseoir les centres de gestion comme partenaires privilégiés dans le domaine du recrutement et de l'accompagnement de travailleurs handicapés.

La pluridisciplinarité et le travail transversal entre les différents acteurs internes ou externes permettent au CDG 87 d'accompagner, de manière réellement efficace, les collectivités dans les situations de maintien dans l'emploi ou de reclassement.

Le FIPHFP et ses possibilités d'accompagnements financiers sont désormais connus de nos collectivités et son recours favorise le déblocage d'un grand nombre de situations.

De plus, ces conventions ont permis aux centres de gestion d'aborder avec les collectivités, le volet de la prévention des risques professionnels, de mettre en œuvre des démarches de prévention et de réflexions plus globales sur la santé et la sécurité du travail.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- **d'AUTORISER** la Présidente à signer la 6^{ème} convention FIPHFP pour la période 2025-2028, ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre

Fait et délibéré à Limoges, le 19 décembre 2024



la Présidente,
Sylvie ACHARD

Transmis à la Préfecture le : 23.12.2024

Publié sur le site internet du CDG87 le : 31.12.2024

